

## ANNEXE D



# Approches fondées sur les distinctions

---

L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA





# APPROCHES FONDÉES SUR LES DISTINCTIONS

## SOMMAIRE :

---

Le concept de l'approche fondée sur les distinctions est devenu un modèle normalisé dans les relations du gouvernement avec les peuples autochtones du Canada. La notion selon laquelle les peuples autochtones ne constituent pas un groupe homogène devant être compris et adressé à titre d'unité cohérente a longtemps été promue par de nombreux peuples autochtones, et il s'agit d'une critique fondamentale des politiques et des engagements gouvernementaux envers les communautés autochtones.

Ce concept introduit toutefois des limitations considérables. L'approche a entraîné de nombreuses répercussions négatives sur certains peuples autochtones qui ont été exclus et marginalisés davantage en raison d'une appropriation et d'une application coloniales des approches fondées sur les distinctions. S'il est important de reconnaître et honorer la diversité des peuples autochtones, les organisations autochtones et les défenseurs des droits autochtones doivent procéder avec prudence afin de veiller à ce que ce principe ne soit pas exploité par le gouvernement en vue de faire avancer des politiques du type « diviser pour régner ».

## CONTEXTE :

---

Dans le but de corriger les approches stratégiques « universelles » qui dominent les processus gouvernementaux, la notion d'une approche fondée sur les distinctions a fait son apparition, à titre de méthode permettant d'augmenter la réactivité du gouvernement tout en contribuant à la reconnaissance et au respect des droits et des expériences uniques des peuples issus des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Bien que ces demandes étaient nécessaires et bien intentionnées, il est devenu de plus en plus évident que l'adoption de cette approche par le gouvernement contrevient à ses aspirations.



En pratique, les approches fondées sur les distinctions ont été appropriées par le gouvernement et instrumentalisées dans le but de réduire, au lieu d'élargir ou complexifier, les responsabilités gouvernementales à l'égard des peuples autochtones. Il se peut que cette situation soit le résultat de mesures prises en vue d'introduire de la diversité, ou de la pluralité, dans un système étatique fondé sur l'homogénéité et l'uniformité présumée de tous les citoyens. Néanmoins, il y a des motifs considérables justifiant des préoccupations et un scepticisme accrus.

À mesure que les gouvernements font progresser leurs initiatives fondées sur les trois distinctions reconnues, soit les Premières Nations, les Inuits et les Métis, des pressions sont exercées sur les organisations autochtones afin qu'elles modifient leurs mandats, leurs compositions et leurs activités en fonction de ces catégories, sans quoi elles ne peuvent accéder au financement qui se fait de plus en plus rare. Un financement qui a été rationalisé en fonction de ces groupes identitaires nationaux. Les organisations qui ne représentent pas un groupe identitaire unique, comme les organisations en milieu urbain, les organisations de femmes autochtones et les organisations consacrées à la défense des droits autochtones, sont marginalisées par les processus d'identification définis par l'État. Ainsi, l'adoption des approches fondées sur les distinctions à titre d'axe dominant dans le cadre de la mobilisation et du financement des Autochtones a entraîné un phénomène d'exclusion et d'effacement.

Il y a de nombreux exemples d'instances où la façon dont le gouvernement a appliqué les catégories d'identité autochtone en s'appuyant sur des approches fondées sur les distinctions a entraîné des répercussions négatives importantes sur les organisations autochtones et de défense des droits autochtones. Un bon exemple qui illustre ce phénomène serait la création d'un édifice consacré aux peuples autochtones dans la rue Wellington, en face de la colline du Parlement à Ottawa. Le gouvernement a rénové le bâtiment historique et y a invité seulement trois des cinq organisations autochtones nationales reconnues par le gouvernement fédéral.

Il est symbolique que ces organisations, l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, aient reçues une place directement en face du Parlement, alors que l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) et le Congrès des peuples autochtones, qui représentent les autochtones hors réserve et non-inscrits, n'ont pas été consultés ni invités. Cet édifice reflète directement la distribution inégale des pouvoirs et des ressources. Plus remarquable encore, un affront complet a été commis quant à la supposée inclusion des peuples de la nation algonquine Anishinabeg, les propriétaires légitimes du territoire non cédé sur lequel repose l'édifice, qui n'ont pas été consultés ni inclus au processus.



## RÉFLEXIONS CRITIQUES :

Il y a, dans les mesures prises en vue d'orienter la responsabilité et l'engagement du gouvernement sur le fondement de la distinction, un accent sous-jacent accordé à la définition des identités autochtones à l'aide de catégories discrètes. On peut se faire créer des iniquités de pouvoirs entre les peuples autochtones, lorsque seulement certains groupes sont reconnus. Une manifestation notable de la façon dont les gouvernements ont adopté les approches fondées sur les distinctions consiste en l'importance qu'ils accordent à la définition de la composition des organisations autochtones.

Dans les discours du gouvernement, on indique que la définition des membres relève des organisations autochtones. Toutefois, en sélectionnant trois organisations auxquelles il confère le pouvoir de définir l'identité et l'appartenance, le gouvernement maintient ultimement son autorité sur l'identité autochtone. Plus problématique encore, le gouvernement a sélectionné un petit nombre d'organisations individuelles comme représentants et porte-parole opérant pour chacune de ces trois distinctions. Cette mesure a été prise sachant que ces organisations pourraient avoir des points de vue au sujet des identités autochtones qui favoriseraient l'exclusion au profit de leur groupe national, quitte à effacer les autres.

L'exigence selon laquelle l'organisation doit démontrer qu'elle représente une distinction particulière,





## RÉFLEXIONS CRITIQUES : (CONT)

soit les Premières Nations, les Inuits ou les Métis, crée de la pression induite sur les organisations en vue de les pousser à redéfinir et réorienter leur travail dans ce paradigme, le discours et le financement étant conformés à ces catégories étroites. Pour les organisations qui représentent une diversité de peuples autochtones dans un paradigme intersectionnel plus complexe, ce changement empêche toute possibilité pour les peuples autochtones de se mobiliser autour de leurs expériences intersectionnelles, comme le genre, la bispiritualité, l'urbanité et le fait d'être non inscrit.

Une répercussion plus subtile, mais non moins importante consiste en la nécessité accrue de définir le travail autochtone à l'aide d'approches fondées sur les distinctions, qui limitent la capacité des personnes à s'auto-identifier selon une plus grande diversité d'expériences et de facteurs identitaires. Comme le gouvernement a distillé l'idée des distinctions en définissant fermement trois groupes, les personnes autochtones sont obligées d'adopter une définition stricte de l'expérience autochtone à travers laquelle elles souhaitent interagir, ce qui laisse pour compte les personnes qui ne s'identifient pas aux regroupements ou aux structures et aux processus d'identification nationalistes.

Essentiellement, les identités autochtones qui existent en dehors de ces catégories deviennent invisibles, au même titre que la dissidence et les débats concernant les définitions nationalistes et établies par l'État pour les Premières Nations, Inuits et Métis. On remarque notamment que ces développements coïncident avec une augmentation de la pression à l'endroit des gouvernements visant la reconnaissance des droits élargis des peuples autochtones, ainsi que l'augmentation de la sensibilisation internationale concernant les identités et les expériences autochtones. La décision Daniels de 2017 a augmenté de façon importante le nombre de peuples autochtones devant être reconnus à ce titre par le gouvernement, ce qui a augmenté le fardeau du gouvernement.

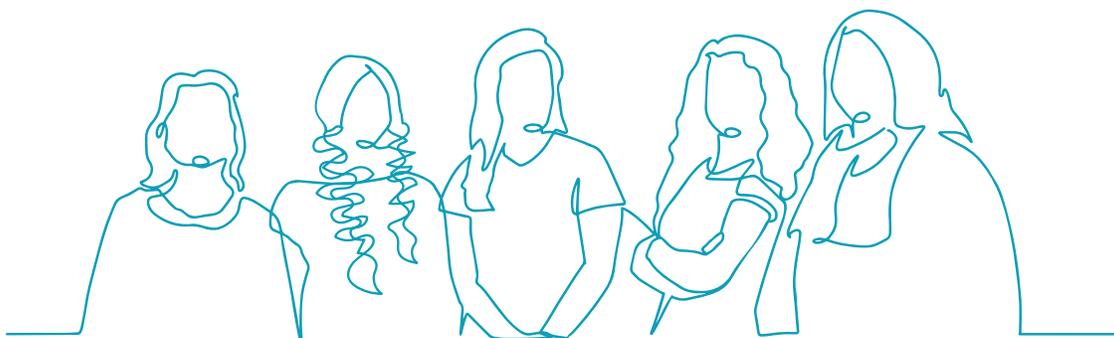
Aujourd'hui, la recherche des experts montre que la population autochtone du Canada est sous-estimée de deux à quatre fois. Le gouvernement a longtemps négligé de reconnaître les besoins des peuples autochtones urbains et d'y répondre (Rotondi et coll., 2017). La population autochtone est la population canadienne dont la croissance est la plus rapide. Étant donné le contexte de pression accrue sur le gouvernement en vue de reconnaître une population autochtone en expansion à l'aide de droits plus vastes et plus complexes, il est important de réfléchir à l'instrumentalisation possible d'une approche étroite fondée sur les distinctions en vue de gérer et restreindre l'étendue des responsabilités gouvernementales.



## RÉFLEXIONS CRITIQUES : (CONT)

Une caractéristique clé de l'emploi malveillant d'une approche fondée sur les distinctions consiste à accorder l'accent à la reconnaissance des terres, qui s'appuie sur l'interprétation juridique des Premières Nations, des Inuits et des Métis en tant que nations titulaires de terres. Ce processus reflète non seulement l'impératif colonial consistant à conformer les peuples autochtones au modèle de l'État, il force également les Autochtones qui ne sont pas actuellement visés par des ententes sur les revendications territoriales à s'engager dans de longues batailles juridiques en vue d'être reconnus, ce qui retarde la prise de responsabilité du gouvernement. Pour les groupes autochtones qui ne cherchent pas à obtenir des droits liés aux terres, comme les femmes, les personnes bispirituelles et les Autochtones en milieu urbain, les voies formelles qui existaient autrefois pour militer auprès du gouvernement fédéral et lui communiquer sont entravées, et la reconnaissance élargie des droits des Autochtones à l'autodétermination, à l'existence et à la mobilité à l'échelle du Canada a été éliminée.

Involontairement, une notion qui a été promue en vue de complexifier les processus stratégiques du gouvernement en s'appuyant sur le principe des approches fondées sur les distinctions a été utilisée pour renforcer le pouvoir du gouvernement dans la détermination des personnes qui sont ou qui ne sont pas Autochtones. Cette politique a depuis été utilisée pour renforcer les hiérarchies et les iniquités fondées sur l'identité que de nombreuses organisations autochtones se sont battues pour déconstruire. En favorisant la reconnaissance de certains par rapport d'autres, et en attribuant conséquemment les ressources, le financement et le temps, les approches fondées sur les distinctions employées par le gouvernement viennent concrètement taire et mettre de côté de nombreuses organisations Autochtones par l'intermédiaire de processus qui font écho aux politiques coloniales du type diviser pour régner.





## DIVISER POUR RÉGNER?

La solidarité autochtone est une menace pour le pouvoir colonial. En reconnaissance de cette menace, les administrations coloniales ont mis en œuvre une politique du type diviser pour régner afin d'assurer leur stabilité (Morrock, 1973). Diviser pour régner, en tant que politique, « peut être définie comme étant l'effort conscient d'un pouvoir impérialiste en vue de créer ou tourner à son propre avantage des différences ethniques, linguistiques, culturelles, tribales ou religieuses au sein de la population d'une colonie subjuguée » [TRADUCTION] (Morrock, 1973 : p. 129). Les processus fondamentaux de cette politique sont axés sur la création de différences ou l'augmentation des différences existantes entre les peuples colonisés, ainsi que l'exploitation et la politisation de ces différences au profit de la force d'occupation (Morrock, 1973 : p. 130).

Au sein des colonies britanniques, le principe de diviser pour régner était aussi l'une des méthodes clés utilisées pour rationaliser les différences dans le traitement des divers groupes, non dans le but d'honorer ces différences, mais bien à titre d'approche de division faisant la promotion des hiérarchies, de l'exclusion et du conflit (Christopher, 1988). Dans ce contexte, les politiques de diviser pour régner étaient appliquées consciemment dans le but de créer de l'animosité entre les populations autochtones afin de rediriger les unes sur les autres les mesures et l'attention qui seraient autrement tournées vers l'opresseur colonial, en forçant les populations autochtones à se battre pour obtenir un statut inégal ou des ressources limitées.





## RECOMMANDATION :

---

Les peuples autochtones font des gains et résistent au colonialisme, alors que la pression sur le système colonial continue de s'accroître. En tant que peuples autochtones, nous devons nous méfier des transformations dans les mécanismes coloniaux visant à répondre à cette pression et à la diffuser. On ne peut pas permettre l'érosion et la déformation des approches fondées sur les distinctions utilisées aux fins de reconnaissance, de protection et de célébration de la diversité en vue de faciliter et justifier l'exclusion et l'effacement. Les peuples autochtones ne devraient pas avoir à conformer leurs identités à ces trois catégories de plus en plus restrictives au détriment de leurs expériences, leurs droits et leur esprit de solidarité.

Pour aller de l'avant et veiller à ce que l'application des approches fondées sur les distinctions reflète la véritable diversité des peuples autochtones, tout en protégeant, au lieu d'éroder, les possibilités de solidarité, il est essentiel pour les organisations autochtones de reprendre le discours fondé sur les distinctions et de revitaliser ces approches en vue d'une plus grande complexité. Il est impératif de veiller à l'intégration d'un plus grand degré d'intersectionnalité et de diversité dans les identités et les expériences autochtones dans les initiatives axées sur le gouvernement et dans le reste de notre travail.

Il est également important de nous rassembler en vue de soutenir les organisations qui partagent ces préoccupations. Cela comprend l'Association nationale des centres d'amitié, qui revendique que « le gouvernement fédéral élargisse dès maintenant son "Approche fondée sur les distinctions" pour inclure le sexe, le genre, l'orientation, la résidence, la géographie, la capacité et l'âge » » [TRADUCTION] (ANCA, 2021). Ensemble, nous pouvons mieux protéger les peuples et les identités autochtones contre la violence coloniale, tout en maintenant la pluralité et le respect de la diversité qui leur sont inhérents.



## RÉFÉRENCES:

---

Christopher, A. J. (1988) "Divide and Rule:" The Impress of British Separation Policies, *Area*, 20 (3): 233-240.

Morrock, Richard (1973) Heritage of Strife: The Effects of Colonialist "Divide and Rule" Strategy upon the Colonized Peoples, *Science and Society*, 37 (2): 129-151.

National Association of Friendship Centres (2021), Submission to the Special Rapporteur on Indigenous Rights: Canada's Response to COVID-19 and Urban Indigenous Communities— Perspectives from the Friendship Centre Movement, [https://www.ohchr.org/Documents/Issues/IPeoples/SR/COVID-19/IndigenousCSOs/CANADA\\_NationalAssociation\\_of\\_Friendship\\_Centres\\_NAFC.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Issues/IPeoples/SR/COVID-19/IndigenousCSOs/CANADA_NationalAssociation_of_Friendship_Centres_NAFC.pdf).

Rotonodi, Michael A., O'Campo, Patricia, O'Brien, Kristen, Firestone, Michelle, Wolfe, Sara H., Bourgeois, Cheryllee, and Smylie, Janet K. (2017). Our Health Counts Toronto: Using respondent-driven sampling to unmask census undercounts of an urban indigenous population in Toronto, *Canada, BMJ Open*, 17: 1-8.



# APPROCHES

*Fondées sur les distinctions*

